

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 22 septembre 2004 à 20 h 00

NOMBRE DES MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	

L'an deux mille quatre et le **mercredi vingt neuf juin à 20 heures,**

le Conseil Municipal de Bénny, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de l'Adjoint,
Monsieur Georges RODET

Date de la convocation : **16 septembre 2004**

Date d'affichage

16 septembre 2004

Présents : Georges RODET - Geneviève GUILLON - Yves FAVIER – Jean-François NALLET - Michèle DANANCIER - Françoise BILLOUD - Elie BERARD - Georges LAURENT - Joël CORNATON – Jean-Claude GONOD – Christophe HUMBERT.

Absents : Alexandre PROST

Excusés : Isabelle OVIQUE

Pouvoir : Isabelle OVIQUE donne pouvoir Yves FAVIER

Secrétaire : Jean-François NALLET

En levée de séance une minute de silence a été demandée en mémoire de Gilbert LAISSARD, Maire, décédé en Août.

Le compte rendu de la réunion du 21 juillet 2004 est approuvé à l'unanimité.

Plan Local d'Urbanisme

Jean-François NALLET rappelle que le projet a été adopté lors de la dernière réunion de Conseil. Le montage du dossier est terminé. Dix-huit exemplaires de ce dossier sont nécessaires pour la consultation des services. Le Conseil accepte le devis de PRO+ d'un montant de 1 935.00 € hors taxes pour le tirage des dossiers.

Zonage d'assainissement

Une note établie par la Direction de l'Environnement du Conseil Général apporte des précisions concernant les obligations des Communes en matière de contrôle des installations d'assainissement non collectif existantes.

Ce dossier a été abordé en réunion de bureau de la Communauté de Communes.

Enquête Publique (Concession de sel)

Georges RODET présente le dossier de l'entreprise SOLVAY ELECTROLYSE soumis à enquête publique où les observations sont reçues en Préfecture du 15 septembre au 14 octobre 2004.

L'avis de la commune sera donné lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal début octobre.

Election

Suite au décès de Monsieur le Maire, Gilbert LAISSARD, et, en application de l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit être au complet pour procéder à l'élection d'un nouveau maire.

Une proposition de dates a été soumise en Préfecture pour le 14 et 21 novembre 2004 mais n'a pas fait l'objet d'une réponse.

Personnel : Remplacement

Georges RODET informe que :

- Michelle ROBIN est en arrêt depuis le 01 août 2004 jusqu'au 07 octobre 2004.
- un contrat de remplacement a été signé avec Mme Agnès FERRAND en qualité d'ATSEM et Agent d'entretien des écoles jusqu'à la fin du congé maladie de Mme Michelle ROBIN.

Virement de crédits

Les crédits inscrits au programme Matériel (opération 151 du Budget 2004) sont insuffisants. Il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits pour l'achat d'un souffleur, d'une tronçonneuse, d'un groupe électrogène et des guirlandes électriques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de voter les virements suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<i>FONCTIONNEMENT</i>				
D 023 : Virement section investissement		1 100.00 €		
D 60636 : Vêtements de travail	1 100.00 €			
Total	1 100.00 €	1 100.00 €		

<i>INVESTISSEMENT</i>				
D 21578 – 151 : Matériel		3 600.00 €		
D 2313 - 120	2 000.00 €			
D 2313 - 142	500.00 €			
R 021 : Virement de la section de fonct.				1 100.00 €
Total	2 500.00 €	3 600.00 €		1 100.00 €

Délibération : Achat de terrain

Georges RODET :

- rappelle au Conseil Municipal les délibérations des 26/05/2004 et 28/06/2004 concernant l'acquisition d'un bâtiment et de terrain à Mr VENET Joseph Paul et Mme RENOUD Denise

- indique que l'esquisse relative à la modification du parcellaire cadastral de Me MATHIEU fait apparaître une parcelle de 0 a 19 ca appartenant à Mr Joseph VENET non notifiée dans les précédentes délibérations.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire Adjoint et délibéré:

PRECISE que l'acquisition des terrains et bâtiment concernent :

- la parcelle B132 pour une superficie de 102 m² appartenant à Mme Denise RENOUD
- la parcelle B 135 pour une superficie de 1 623 m² (bâtiment et terrain)
- la parcelle B 717 pour une superficie de 19 m² appartenant à Mr Joseph VENET, soit une superficie totale de 1 744 m²

RAPPELLE que la promesse d'achat est de :

- 600 euros pour le terrain de Mme Denise RENOUD
- 59 400 euros pour les terrains et du bâtiment de Mr Joseph VENET

INDIQUE que le bornage de terrain a été réalisé par la société CMS de BOURG EN BRESSE.

RAPPELLE que l'étude notariale chargée du dossier est M^e MATHIEU Jean-Michel, notaires associés à TREFFORT-CUISIAT (AIN) pour rédiger les actes nécessaires.

PRECISE que tous les frais, droits et honoraires (bornages, frais d'actes, recherche d'amiante...) seront à la charge de la commune,

AUTORISE le Maire Adjoint ou les Adjointes à signer toutes les pièces afférant à ces acquisitions de terrain et du bâtiment correspondant.

Délibération : Achat de matériel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE l'acquisition d'un souffleur, d'une tronçonneuse, d'un groupe électrogène et de guirlandes électriques pour un montant global s'élevant à 3 600 euros TTC.

INSCRIT cette dépense à l'opération 151 – Programme Matériel – du budget 2004 à l'article 2158.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1 – Travaux de voirie

Les travaux d'enrobé sur les voies de Marmont et Petit Vacon sont réalisés.
Le trottoir est en cours de réalisation.

2 – Téléphone public

Trois cabines sont implantées sur la Commune : deux sur les aires d'autoroute et une dans le village. France Télécom nous informait son intention de supprimer la cabine téléphonique dont l'usage est très faible, soit celle du village. Un courrier a été renvoyé pour faire opposition à la suppression de celle-ci.

3 – ADSL

Les habitants de notre commune pourront bénéficier de son déploiement à partir du 15 novembre 2004.

4 – Syndicat d'Electricité

En application de la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, Georges RODET présente le rapport d'activités de l'année 2003. accompagné du compte administratif du syndicat.

5 – Communauté de Communes

Le Maire Adjoint donne lecture et fait part du compte rendu de la réunion du 28/06/2004

6 – Banquet du CCAS du 18/09/2004

71 personnes ont participé à cette journée conviviale.

7 – Cuisine Salle des Fêtes

Il serait souhaitable d'effectuer un nettoyage complet de la cuisine.

8 – Jeunes Sapeurs Pompiers

La rentrée 2004 a eu lieu à VILLEMOTIER ; à noter la présence de deux recrues de BENY.

9 – Catastrophes naturelles

Monsieur Georges RODET informe le Conseil Municipal que la Commune de BENY a été classée catastrophe naturelle suite à la sécheresse 2003.

10 – Répartition des dotations de l'Etat en 2005

La Préfecture réalise un recensement des élèves domiciliés dans notre commune en vue de la répartition des dotations de l'Etat et en particulier de la fraction de péréquation de la dotation de solidarité rurale 2005.

11 – Sou des Ecoles

Le Président soumet aux membres du Conseil Municipal la possibilité de modifier le prix du repas lors de sa prochaine Assemblée Générale du 1^{er} Octobre, soit pour les adultes 3.60 € (au lieu de 3.50 €) et pour les enfants 2.60 € (au lieu de 2.50 €)

12 – L'hebdomadaire « VOIX DE L'AIN »

Les comptes rendus de conseils municipaux, occupant une large place dans les colonnes de ce journal, la rédaction a décidé de ne publier que trois points essentiels

13 – MARPA

Jean François NALLET dresse le compte rendu de la dernière réunion. Il annonce une journée porte ouverte pour le 10 octobre 2004 et l'inauguration du bâtiment pour le printemps 2005.

14 – Réunion Sevron Solnan

Les études hydrauliques des moulins de Chaffoux et de Romanèche seront réalisées par la société Silène.

La DDAF est désignée pour assurer la maîtrise d'œuvre de la 23^{ème} tranche d'aménagement des cours d'eau

15 – Stade

Monsieur MARQUIS souhaiterait que le conseil se penche sur ce dossier pour une mise aux normes de l'installation électrique.